



RETRAIT DES IMPRIMANTES AUX POSTES DE CONSULTATION DU PLUMITIF

Gatineau, le 25 mars 2021

Le système de justice est au cœur d'une grande transformation. En effet, dans son engagement à soutenir les actions visant la réduction de son empreinte écologique, le gouvernement favorise de plus en plus l'usage de la technologie.

Une des solutions proposées vise à réduire l'utilisation des imprimantes. Pour ce faire, le ministère de la Justice a pris la décision de retirer les imprimantes des postes de consultation du plumitif à partir du 1^{er} avril 2021. Le service consultation restera toutefois le même c'est-à-dire gratuit et accessible à tous durant les heures d'ouverture des greffes.

Dorénavant, si vous désirez obtenir une copie du plumitif d'un dossier, vous devrez l'acheminer à votre adresse courriel. D'ailleurs, une procédure expliquant la façon de procéder sera mise à votre disposition. Il vous est également possible de prendre des photos de l'écran à l'aide de votre cellulaire. Nous vous rappelons que dans le cas où vous auriez absolument besoin d'une copie papier, les bibliothèques du CAIJ continueront d'offrir le service d'impression pour ses membres.

Sachez que nous sommes conscients que ce changement occasionnera peut-être des difficultés pour certains d'entre vous, mais nous vous incitons tout de même à adopter cette façon de procéder, qui contribuera à réduire la consommation de papier par un geste simple, mais efficace.

Comme votre collaboration est essentielle à la réussite de la transformation de la justice, nous vous demandons de bien vouloir informer vos membres et votre personnel de ce changement.

Nous vous remercions de votre attention.

Dominic Vaillancourt

Directeur régional des services judiciaires de l'Outaouais